Zürcher Kunstgesellschaft

Zürich, den 24 Ao 277 35

Au Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel

Messieurs,

Avec l'autorisation du gouvernement Zurichois par arrêté du 14 mai 1935, la Société des Beaux-Arts de Zurich organise actuellement, en vue d'augmenter son fonds de roulement et le fonds de retraite du personnel du Kunsthaus de Zurich, ainsi que pour développer la vente d'oeuvres d'artistes suisses contemporains, une loterie dont nous avons l'honneur de vous soumettre le plan sous forme du texte de l'arrêté du gouvernement cantonal de Zurich, d'une carte de commande et des 1ère et 2de listes de tirage.

La loterie en faveur d'artistes suisses vivants, a une importance toute particulière. Comme il est démontrée par le plan de tirage imprimé au dos de la carte de commande et par la 2de liste de tirage, cette loterie comporte fr. 100.000.- de lots, divisés en 1000 lots de fr. 50.- à fr. 2000.- sous forme de bons valables pour l'acquisition d'oeuvres d'artistes suisses aux expositions du Kunsthaus de Zurich durant les années 1935 et 1936.

Cette partie du plan de tirage a été étudiée avec les représentants des artistes suisses surtout en vue de l'exposition générale de la Société des Peintres Sculpteurs et Architectes Suisses qui aura lieu au Kunsthaus de Zurich en septembre et octobre prochains, et à laquelle participeront 410 artistes de toutes les régions de la Suisse avec 900 sculptures, tableaux, dessins et gravures.

Cette loterie est attendue avec le plus grand intérêt par l'ensemble des artistes Suisses, comme étant une mesure extrêmement propre à créer de nouveaux débouchés pour les oeuvres d'art dont la vente est à peu près nulle actuellement. Les artistes suisses sont des plus atteints par la crise et n'ont presque plus aucune possibi-